

**Conseil départemental
Quatrième réunion ordinaire de 2017**

Suite à la réforme territoriale (loi NOTRe) qui a modifié les compétences des Départements notamment en matière économique,

**Le Conseil départemental
réaffirme son rôle moteur
dans le développement du territoire**

Cette position de « chef de file de la solidarité territoriale » se traduit par :

- un plan de 15 millions d'euros (M€) pour soutenir des projets structurants émanant des territoires,
- le maintien, voire le renforcement, des aides aux communes (ex : en matière de restauration de patrimoine),
- le développement d'outils au service des collectivités tels que la SPL-Xdemat.

Ce soutien est rendu possible grâce à la bonne santé financière du Département, conséquence d'une gestion rigoureuse et des plans de maîtrise des dépenses de fonctionnement (2010 et 2015).

Sommaire

Le Département chef de file de la solidarité territoriale, garant d'un aménagement équilibré... p.3

- Un plan de 15 millions d'euros pour soutenir des projets structurants émanant des territoires.....p.3
- Maintien, voire renforcement, des aides aux communes (ex : en matière de restauration de patrimoine)p.4
- Développement d'outils au service des collectivités tels que la SPL-Xdemat.....p.5

Au fil des rapportsp.7

- 50 000 € pour aider les Antilles françaises à se reconstruire.....p.7
- Du nouveau dans l'aménagement de la vélovoie du tour du lac d'Orient.....p.7
- Le CDE (Centre départemental de l'enfance) s'adapte à sa nouvelle mission d'accueil des MNA (Mineurs non accompagnés).....p.8
- Un vœu contre le projet d'interdiction des forages d'hydrocarbures.....p.9

Cette réunion de «décision modificative» du budget du Conseil départemental de l'Aube est traditionnellement une simple séance d'ajustement budgétaire de fin d'année. Toutefois, cette quatrième réunion ordinaire 2017 devrait faire date: **le Département réaffirme à travers elle son rôle moteur dans le développement de son territoire.**

Avec des dépenses de fonctionnement en baisse (– 2,6 M€) et des recettes de fonctionnement en hausse (+ 5,9 M€), grâce, notamment, aux droits de mutation sur les ventes immobilières (DMTO + 1 400 000 €), la décision modificative traduit l'effort de maîtrise que poursuit le Département.

Cette bonne santé financière lui permet d'afficher un programme d'investissement ambitieux.

Le Département, chef de file de la solidarité territoriale, garant d'un aménagement équilibré

Même si ses compétences ont évolué avec la loi NOTRe, le Département entend poursuivre les investissements dans des projets et des outils qui favorisent le développement de l'ensemble de son territoire.

➤ Un plan de 15 millions d'euros pour soutenir des projets structurants émanant des territoires

[Rapport bleu p.47](#)

Le Département met en place un plan de soutien aux projets structurants des territoires : il débloque à cet effet la somme de 15 M€ sur trois ans.

- Pourquoi ce plan ?

Si le Département n'a plus la possibilité d'agir directement en matière économique, sa situation financière favorable (conséquence d'une gestion rigoureuse et des plans de maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2010 et 2015) lui permet de soutenir des projets portés par d'autres que lui.

Les intercommunalités et les communes ont, quant à elles, de nombreux projets importants pour le quotidien des Auboisiens et pour le développement local, mais peinent souvent à trouver des financements pour les concrétiser.

- Pour quels types de projets ?

Ce plan est destiné à soutenir des projets qui ont un rayonnement intercommunal et qui touchent une palette très large de domaines.

Ces projets peuvent être portés par des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), des communes ou des associations. Le Département peut même parfois en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Une première concertation avec les 13 intercommunalités a déjà fait émerger de nombreux projets structurants dans des domaines aussi divers que : l'accès à la santé, l'accueil de la petite enfance, le développement local, le tourisme et la qualité de vie.

Tous les territoires de l'Aube verront des projets financés par le nouveau plan de soutien du Département.

- **15 millions d'euros sur trois ans**

En pratique, les crédits de 15 M€ seront versés sur 3 années en fonction du démarrage des projets :

- 40 % soit 6 M€ en 2017,
- 40 % soit 6 M€ en 2018,
- 20 % soit 3 M€ en 2019.

La somme de 6 M€ est d'ores et déjà inscrite au budget 2017.

- **Un plan qui va booster l'activité et l'économie locale**

On estime que ce plan, qui viendra en complément d'autres financements, rendra en réalité possible la réalisation de 50 à 60 M€ de travaux. Le Département accélère ainsi le processus en rendant possible des investissements qui vont également doper l'activité, notamment dans le secteur du BTP. Le Département, avec les porteurs de projets, veillera également à intégrer, dans les dossiers, des actions en faveur de l'insertion vers l'emploi.

- **Le Département soutient déjà les entreprises auboises** [rapport bleu p.57](#)

Le Département fait travailler chaque année de nombreuses entreprises auboises réparties sur le territoire. En 2016, 815 entreprises auboises se sont ainsi vu attribuer 6 750 marchés publics, soit 69,40 % du nombre total des marchés passés.

➤ **Maintien, voire renforcement, des aides aux communes (ex : en matière de restauration de patrimoine)**

[Rapport orange p.3](#)

Ce plan de soutien ne remet en cause ni le financement des projets départementaux, ni les aides aux communes et aux groupements de communes accordées par le Département.

Bien au contraire, depuis l'été 2017, le Département veille à réévaluer certaines aides qui ne sont plus en adéquation avec les besoins et réalités du terrain.

Ce fut le cas, en juillet dernier, pour les aides suivantes :

- les bâtiments modulaires dans le bâti scolaire,
- les travaux scolaires éligibles (sanitaire et rénovation partielle de toiture)

D'autres aides ont été créées telle l'aide à la création d'aire de camping-cars.

Cette fois, il s'agit de corriger l'aide en matière de restauration du patrimoine protégé, classé et inscrit (essentiellement des églises, propriété des communes).

Il est apparu nécessaire de modifier les plafonds afin **de soutenir les communes, notamment rurales**, pour qui l'entretien et la restauration des églises constituent une charge importante.

L'ancien plafond de cumul d'aides publiques (60 % du coût prévisionnel du projet communal) limitait la possibilité de réaliser ces opérations coûteuses, dans les petites communes.

À titre d'exemple, pour la restauration des vitraux de l'église d'Aulnay (108 000 €), la commune n'aurait pu percevoir aucune aide.

Avec le nouveau dispositif (plafond remonté à 70 % du montant HT de la dépense subventionnable), elle pourra bénéficier de 10 790 €.

Cette mesure est prise avec un effet rétroactif afin de ne pas défavoriser les communes ayant déposé une demande depuis 2015.

➤ **Développement d'outils au service des collectivités tels que la SPL-Xdemat.**

Rapport vert p.13

Autre manière de soutenir le territoire, pour le Département : la mise en place d'outils qui facilitent la vie et les démarches des collectivités.

Outils déjà mis en place par le Département :

- services dématérialisés à travers la société Xdemat,
- assistance en matière d'assainissement,
- assistance en matière d'urbanisme (instruction de certificat d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir, déclarations préalables de travaux),
- assistance en matière de voirie.

Outils en cours d'adaptation avec l'ensemble des intercommunalités :

- promotion économique à travers Aube Développement,
- promotion de l'innovation à travers la Semtac (société d'économie mixte de la Technopole de l'Aube).

Outils envisagés :

- portage de projet immobilier à travers la Siaba,
- portage de projet foncier.

La société publique locale SPL-Xdemat : un exemple d'ingénierie réussie

Cette plateforme performante et moderne propose aux collectivités divers services dématérialisés :

- marchés publics,
- actes au contrôle de légalité,
- listes électorales,
- flux comptables,

- paiement par carte bancaire,
- suivi des cars scolaires,
- accusé de réception électronique,
- archivage électronique,
- parapheur électronique,
- alerteur des actions en attente,
- convocation, recensement citoyen....

Depuis 2016, de nouveaux outils sont mis à disposition :

- un portail des assistants familiaux pour gérer, notamment, leur agrément,
- une gestion des relations entre les collectivités et les citoyens,
- une gestion des relations entre les personnes publiques.

De nouvelles fonctionnalités verront bientôt le jour :

- la facturation électronique,
- un espace d'échange de fichiers,
- un outil de gestion documentaire,
- la gestion des enquêtes publiques,
- un outil de recherche de créances du département,
- la gestion de régies,
- l'envoi de SMS à la demande,
- la mise à disposition de parapheur électronique à des partenaires extérieurs.

Partagée par plusieurs départements (Aube, Marne, Ardennes, Haute-Marne, Aisne, Meuse, Vosges et Meurthe-et-Moselle), la société compte à ce jour près de 1 500 actionnaires (collectivités). C'est dans l'Aube que ces derniers sont les plus nombreux : 508, soit un taux d'adhésion de presque 100 %. Cet outil est, par ailleurs, de plus en plus sollicité par les autres départements.

Au fil des rapports ...

➤ **50 000 € pour aider les Antilles françaises à se reconstruire**

Rapport bleu p.93

Comme d'autres Départements, le Département de l'Aube a décidé d'exprimer sa solidarité à travers un soutien financier aux Départements et territoires d'outre-mer touchés par les deux ouragans consécutifs de septembre 2017 : l'ouragan Irma qui a dévasté Saint-Barthélémy et Saint-Martin, puis l'ouragan Maria qui a atteint la Martinique et surtout, la Guadeloupe.

Rien que sur les îles de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin, le coût des dommages a été évalué à environ 1,2 milliard d'euros.

Une aide exceptionnelle de 50 000 € est accordée dans le cadre d'une convention avec la Croix-Rouge Française (via l'antenne auboise).

Un bilan des actions financées grâce à cette aide sera transmis au Département.

➤ **Du nouveau dans l'aménagement de la vélovoie du tour du lac d'Orient**

Rapport jaune P.1

Décidé en 2007, le bouclage de la vélovoie du tour du lac d'Orient (entre la RD 1E à Lusigny-sur-Barse et le carrefour des RD 50 et 43 à Piney) a tardé à voir le jour en raison de contraintes environnementales et de questions de maîtrise du foncier.

Le calendrier de réalisation commence toutefois à se dessiner plus précisément compte tenu de l'avancement de la procédure d'expropriation :

- fin 2017 / 2018, prise de possession des terrains par le Département et lancement d'une étude géotechnique ;
- courant 2018, démarrage des travaux d'aménagement avec notamment la construction et la pose d'une passerelle de franchissement du canal d'amenée.

Le coût de ce projet : **4 000 000 €** .

➤ **Le Département s'adapte à la mission d'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), confiés à son service de l'Aide sociale à l'enfance**

Rapport mauve p.7

Pour prendre en charge les mineurs non accompagnés, le Département s'appuie notamment sur le professionnalisme de son Centre départemental de l'enfance. Aussi est-il nécessaire **d'augmenter le budget de fonctionnement du CDE**, afin d'assurer les dépenses courantes liées à la prise en charge croissante des MNA (déjà 83 826 € d'ajustements budgétaires, lors de cette décision modificative). Un accueil qui va au-delà de la capacité déjà prise en compte lors de la session de mai 2017, puisque 27 jeunes supplémentaires ont été pris en charge depuis août 2017.

Le CDE continue de faire face à un afflux de jeunes accueillis : de 176 places approuvées, le nombre de jeunes relevant de la protection de l'enfance au CDE est passé à plus de 200.

La capacité d'accueil du CDE a augmenté de 45 % entre 2016 et aujourd'hui.

Des solutions d'accueil temporaires ont dû être trouvées, souvent en urgence, par le Département :

- aménagement de locaux du CDE (+ 12 à 15 places),
- location de deux appartements supplémentaires à Troyes (+ 6 places),
- accueil en surnombre dans un pavillon du CDE (32 jeunes pour 24 places).

Les moyens humains ont également été adaptés pour assurer l'encadrement des jeunes accueillis :

- un équivalent temps plein de surveillant de nuit,
- deux équivalents temps plein d'éducateur.

Une mission nouvelle pour le Centre départemental de l'enfance (CDE)

Avec l'accueil des mineurs non accompagnés, le Centre départemental de l'enfance, service du Département, élargit le périmètre de ses interventions.

Depuis 1979, le CDE sis à Saint-Parres-aux-Tertres accueille les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la naissance à l'âge de 21 ans, généralement suite à une décision judiciaire (90 % des cas). En 30 ans, ce service du Département a pris en charge 12 000 jeunes : pour quelques heures, quelques jours, voire plusieurs années. L'équipe du CDE et la direction Enfance/famille mettent tout en œuvre pour réduire la durée des séjours et préserver les familles.

À côté de l'internat classique — pour l'accueil d'urgence et la prise en charge à moyen terme —, au CDE, le travail de soutien aux familles est permanent, dans le placement comme lors d'interventions à domicile, de l'accueil de jour pour les moins de 3 ans et leurs parents (« lien parental »), ou encore de « l'espace rencontre » (avec médiation possible d'un éducateur).

➤ **Un vœu contre le projet d'interdiction des forages d'hydrocarbures**

Rapport bleu p.55

Le gouvernement souhaite donner un coup d'arrêt à la production d'hydrocarbures en France. Ce projet de loi, qui vise à en finir d'ici 2040 avec cette production, est porté par Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire.

La conseillère départementale Agnès Mignot a déposé un vœu contre cette interdiction qui menace un secteur économique de l'Aube ainsi que les communes accueillant les stations de pompage, qui touchent, pour chaque baril extrait, une redevance communale et départementale des mines (RDCM) payée par les opérateurs. **Ce vœu réclame l'abandon des dispositions de la loi programmant la sortie de la production d'hydrocarbures en France.**

- **La production d'hydrocarbures en France**

La France compte aujourd'hui **63 concessions, produisant chaque année un total d'environ 815 000 tonnes de pétrole.** Ces concessions sont principalement concentrées en région parisienne et dans le bassin aquitain.

"Les deux tiers de la production de pétrole sont assurés par 10 gisements dont la production unitaire est supérieure à 20 000 tonnes", selon un rapport du ministère de l'Ecologie qui date de 2015. Parmi ces 10 gisements principaux, quatre concentrent près de 40% de la production nationale. Il s'agit de ceux situés à Parentis et Cazaux en Aquitaine, et de Champotran et Itteville dans le Bassin parisien.

Le premier producteur d'hydrocarbures en France est le canadien Vermilion, après le rachat de champs à Esso et Total.

Sur le territoire national, ce secteur représente **1500 emplois directs, et près de 4 000 emplois indirects.**

Enfin, la production d'hydrocarbures dans le pays a généré 330 millions d'euros de chiffre d'affaires.

- **Les conséquences pour l'Aube**

Dans l'Aube, les stations de pompage sont concentrées du côté de Marcilly-le-Hayer, Saint-Martin-de-Bossenay, Avon-la-Pèze et, bientôt, Saint-Lupien. Elles sont exploitées par deux opérateurs : IPC Petroleum France et SPPE.

Ce texte, s'il est adopté définitivement par le Parlement, ne sera pas sans conséquence sur l'activité économique de l'Aube. Il **aura également des conséquences financières directes pour le Département et les communes concernées** qui bénéficient d'une partie de la redevance des mines sur les produits pétroliers extraits sur leur territoire.

Le manque à gagner, pour le Département de l'Aube, s'élèverait à environ 400 000 € par an et à 117 000 € pour les communes et les établissements publics intercommunaux alors que les collectivités territoriales sont déjà fragilisées par la baisse des dotations.

D'autre part, le Département doute de l'efficacité écologique de cette interdiction. Les sources d'énergie renouvelables sont à moyen terme incapables d'assurer la relève des énergies fossiles et du nucléaire. L'arrêt de la production en France entraînera une hausse des importations qui auront un impact carbone supérieur — en même temps qu'un surcoût à la charge des citoyens.